



Dijon, le 2 février 2018

Carte scolaire 2018 en Côte d'Or

1. Démarche de préparation de rentrée

Avant la consultation des instances, un travail de préparation est réalisé par les inspecteurs de l'éducation nationale qui sont en contact avec les maires, les présidents de SIVOS ou de Communautés de Communes et les écoles pour les prévisions d'effectifs.

La consultation du comité technique spécial départemental (CTSD)

Le comité technique spécial départemental est présidé par la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Il est compétent pour traiter de la carte scolaire du premier degré (créations et suppressions de postes d'enseignants).

Il est composé des représentants des personnels. Sont associés en qualité d'experts les inspecteurs de circonscription.

Il a eu lieu le 1er février 2018.

La consultation du comité départemental de l'éducation nationale (CDEN)

Le comité départemental de l'éducation nationale est co-présidé par le préfet du département et par le président du conseil départemental. La directrice académique des services de l'éducation nationale présente le projet de carte scolaire.

Il est composé d'élus (maires, conseillers départementaux, conseillers régionaux) , des représentants des personnels et des représentants des usagers (parents d'élèves, associations complémentaires de l'enseignement public...).

Il aura lieu en mars.

A l'issue de la tenue de ces deux instances, la directrice académique des services de l'éducation nationale arrête les mesures de carte scolaire.

Les décisions sont prises en fonction des priorités nationales, académiques et départementales, des effectifs et du contexte des territoires.



Les priorités pour 2018 :

- les dédoublements de classes de CP en REP et de CE1 en REP+ (les CP ont été dédoublés à la rentrée 2017),
- l'accompagnement de la formation des enseignants par la création de postes de remplaçants,
- l'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les classes de CP et CE1 sont dédoublées en éducation prioritaire dans les secteurs suivants :

- REP+ à Chenôve : 8 écoles (4 maternelles, 4 élémentaires),
- REP à Dijon - Fontaine d'Ouche : 10 écoles (5 maternelles, 5 élémentaires),
- REP à Dijon - Les Grésilles : 8 écoles (4 maternelles, 4 élémentaires),
- REP à Montbard : 6 écoles (3 maternelles, 3 élémentaires).

2. La situation du département

Entre 2017 et la rentrée 2018, une baisse de 588 élèves est attendue.

Compte tenu de la situation du département au regard des autres départements de l'académie et des contraintes liées aux dédoublements en éducation prioritaire, la Côte d'Or disposera de 7 postes supplémentaires.

- Projet de créations de postes définitifs : 51 postes (dont 18 dans les écoles de l'éducation prioritaire qui bénéficient des CP ou CE1 dédoublés)
- Projet de retraits de postes définitifs : 39 postes

Un comité technique spécial départemental "ajustements" aura lieu courant juin pour étudier des situations qui nécessitent la vérification des effectifs ou des informations complémentaires. Ces mesures en attente sont des ouvertures conditionnelles ou des fermetures conditionnelles.